

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni le Mardi 30 septembre 2025 à 18h00, à la Résidence autonomie Les 4 Vallées à Albertville, sous la présidence de François GAUDIN, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Beaufortain - Versement du solde de la subvention 2025

Rapporteur : Philippe BRANCHE

L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Beaufortain est une association qui œuvre dans le territoire du Beaufortain pour proposer des services à domicile pour le développement de l'autonomie et le maintien à domicile (ménage, repassage, aide et accompagnement...) depuis de longues années.

Par délibération n°15 du 20 février 2025, le Conseil d'administration approuvait le versement d'un acompte sur subvention 2025 de 14 840 € à l'ADMR du Beaufortain.

Compte tenu des derniers versements et conformément à la demande de l'association, il est proposé de lui verser le solde de la subvention 2025 d'un montant de 3 458.35 €.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le versement du solde de la subvention 2025 de 3 458.35 € à l'ADMR du Beaufortain ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Pour le Président empêché
Le Vice-Président
François GAUDIN

